

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderies Les Petits Sourires N.B. LTEE	Numéro de permis 2007047	Date d'inspection Le 20 avril 2023	
Nom de l'établissement Garderies les petits sourires		Numéro de téléphone (506) 532-6700	
Adresse 3060 132 Route Scoudouc NB E4P 3S4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Jessica Belliveau-Doiron		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
36(3) The rest area of a full-time early learning and childcare centre and an early learning and childcare home shall be equipped with the following: (b) a cot or nap mat appropriate for the height of the child for each child who is at least 15 months of age and under five years of age who takes naps.	36(3)(b)	27 avr. 2023	20 avr. 2023
Commentaires : L'exploitante a reçu des petits lits pour la sieste. Lors de l'inspection de suivi, les enfants utilisaient un petit lit pour la période de sieste. La lacune est maintenant conforme.			

<b>Commentaires généraux</b>
Inspection de suivi est faite lors de la période de la sieste aujourd'hui.
L'inspectrice encourage l'exploitante de réviser la section 7.2 Routine quotidienne et 9.2.3 Aire de repos dans le manuel de l'exploitant.

original signé par  
Jessica Belliveau-Doiron

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 20 avril 2023

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Carole Melanson

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 20 avril 2023

\_\_\_\_\_  
Date